

Avis public
Demande de dérogation mineure

À tous les contribuables de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval, avis est, par la présente, donné par la greffière :

- Que le conseil municipal sera saisi, lors de la séance ordinaire du 3 juillet 2017, à 19 h, au bâtiment de services du parc des Saphirs, situé au 175, rue Kildare, de la nature et de l'effet des demandes de dérogation mineure concernant les immeubles ci-dessous mentionnés :

1. Propriété sise au 79, rue Triade (composé du lot 259-51)

Le but de cette demande est :

- De rendre réputé conforme la marge latérale droite d'un garage détaché à 0.92 mètre au lieu d'un mètre, tel qu'exigé à l'article 5.3.2 du Règlement 455-04 – *Règlement de zonage*

2. Propriété sise au 12, rue des Trilles (composé du lot 5585009)

Le but de cette demande est :

- De rendre réputé conforme la superficie d'un garage détaché à 73 mètres carrés au lieu de 65 mètres carrés, tel qu'exigé à l'article 5.3.2 du Règlement 455-04 – *Règlement de zonage*

- Dans le cas où le conseil municipal déciderait d'accepter ces demandes de dérogation mineure, ces dernières, ainsi approuvées par le conseil municipal, seront réputées conforme à la réglementation d'urbanisme de la Ville;
- Toute personne intéressée est admise à faire valoir ses objections aux projets précités en les faisant parvenir, par écrit, à la greffière, avant la tenue de la séance ordinaire, ou en se présentant à cette séance ordinaire pour faire valoir ses objections verbalement.

FAIT À SAINTE-BRIGITTE-DE-LAVAL, CE 16^e JOUR DU MOIS DE JUIN DE L'AN 2017.

La greffière,
Maude Simard, avocate